



# DÉLIBÉRATION

## du 13 décembre 2022

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, Mme Laurence BERNARD TANGUY Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Bruno BENOIT (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LÉAUTÉ), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Mme Türkan RENZO), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU),</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DOTTOR</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 décembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <del>15 DEC. 2022</del> Publiée, le <del>16 DEC. 2022</del> Notifiée, le	
<b>Délibération n°22.7.13</b>	<b><u>VOIRIE – RÉSEAUX - ENVIRONNEMENT</u></b> <i>Projet de déviation de la LOIRIERE– Avis de la Commune</i>

Madame le Maire rappelle aux élus que la RD 923, qui assure une liaison entre CANDÉ et ANCENIS est classée en route principale de catégorie 1. **De ce fait, cette route devra présenter, à terme les caractéristiques d'une chaussée à deux voies, sans accès direct et avec des créneaux de dépassement et des carrefours suffisamment distants.**

Madame le Maire rappelle aux élus l'historique de ce projet :

- Le projet a été déclaré d'utilité publique en 2001 ;
- Entre 2009 et 2020, des études ont été menées et une réflexion a été engagée sur les choix d'aménagement à opérer ;
- Entre le 11 décembre 2018 et le 7 janvier 2019, une concertation publique a été organisée, qui a amené à une modification du projet ;
- Entre 2020 et 2022 les dossiers réglementaires ont été réalisés.

**Madame le Maire rappelle également aux élus la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2021 par laquelle la Commune approuvait les principes de redistributions des voies (classements et déclassements).**

**Elle précise que le projet adopté par le Département prévoit :**

- **Un contournement du village de la LOIRIERE par l'est, en utilisant l'ouvrage d'art déjà réalisé ;**
- **La création de pistes cyclables de part et d'autre de la voie nouvellement créée ;**
- **La suppression des accès directs sur la RD 923 ;**
- **La création d'une voie de désenclavement pour les habitants de La LOIRIERE ;**
- **La déconstruction de 740 mètres de l'ancienne voie (retour en terres agricoles).**

Le projet prévoit également des aménagements anti-bruit pour les habitations avoisinantes, des aménagements paysagers et la restauration de zones humides.

Une enquête publique conjointe est organisée du 21 novembre au 21 décembre 2022 portant sur l'utilité publique de ce projet, les demandes d'autorisations environnementales, les demandes de dérogations au titre des espèces protégées, les autorisations de cessibilité des terrains et le classement et déclassement des voiries. Dans ce cadre, la Commune de Mésanger doit émettre un avis, au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture de l'enquête, soit avant le 4 janvier 2023.

***Après avoir entendu cet exposé,***

***Sur proposition du Maire***

***Vu l'exposé présenté,***

***Vu l'article L2121-29 du CGCT,***

***Vu les documents de présentation du projet élaborés par le Département,***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

***à l'unanimité :***

**► EMET un avis FAVORABLE sur le projet de déviation de la RD 923 au niveau du village de la LOIRIERE**

Pour extrait conforme au registre »

**Cédric DOTTOR**  
**Secrétaire de séance**



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

